#### REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE 〜ペペペペペ SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi treize septembre à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 septembre 2024

#### Etaient présents :

M. M. Mme Mme M. Mme M.	LECOURIEUX AFCHAIN SANMOHAMAT RIVIERE BERTHELOT WEDE BAUDRY BOLO PAAGALUA	Eddie Jean-Jacques Rusmaeni Elizabeth Olivier Sabrina Michel Valérie Lionel	Maire  1er adjoint  2ème adjoint  4ème adjoint  5ème adjoint 6ème adjoint  7ème adjoint 8ème adjoint  9ème adjoint	Mme Mme M. Mme M. M. M. Mme M.	COURTOT JALABERT ALGAYRES WANTAR-TASIPAN TOFILI GOYON N'GUELA JULIÉ SAO	Chantal Nadine Pierre-Louis Sandrine Raphaël Mathieu Carl Nina Pétélo	Conseillère municipale Conseillère municipale Conseiller municipal Conseillère municipal Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Conseillère municipale
				M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint				

#### Représentés:

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)

Mme Marguerite FILIMOHAHAU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Lionel PAGAALUA)

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)

Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)

Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)

### Excusés:

Mme Laure MOREAU

M. Jean-Irénée BOANO

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

#### Absents:

Mme Ivy POIA

M. Mickaël LELONG

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

\* \* \*

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 19 Nombre de votants : 28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

Madame Elizabeth RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

N° d'ordre : 1

Date de mise en ligne : 16 SEP. 2024

### DELIBERATION N° 60 /24/IX

# PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024

### Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 13 septembre 2024.

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vu la délibération 07/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2024.

Vu la délibération 49/24/VIII du 08/08/2024 portant décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024.

Vu la note explicative de synthèse n°31/2024 du 06 septembre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 02 septembre 2024, et après en avoir délibéré,

#### DECIDE:

Article 1: La décision modificative n°2 budget principal de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans le document joint en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402		1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 530 843	-	81 530 843
73	Impôts et taxes	1 016 552 000	-	1 016 552 000
74	Dotations et participations	2 023 950 542	107 266 925	2 131 217 467
75	Autres produits de gestion courante	188 140 000	-	188 140 000
76	Produits financiers	2 500 000	-	2 500 000
77	Produits exceptionnels	510 000	-	510 000
	Total	3 314 207 787	107 266 925	3 421 474 712

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
011	Charges à caractères général	779 796 926	86 117 788	865 914 714
012	Charges de personnel	1 543 133 998	-	1 543 133 998
014	Atténuation de produits	35 684 968	-	35 684 968
022	Dépenses imprévues	1 000 000	17 065 819	18 065 819
023	Virement à la section d'investissement	69 731 803	4 083 318	73 815 121
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000	-	230 000 000
65	Autres charges de gestion courante	528 597 060	-	528 597 060
66	Charges financières	89 600 000	-	89 600 000
67	Charges exceptionnelles	36 663 032	-	36 663 032
68	Dotations aux provisions	-	-	-
	Total	3 314 207 787	107 266 925	3 421 474 712

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
021	Virement de la section de fonctionnement	69 731 803	4 083 318	73 815 121
024	Produits des cessions	14 335 000	-	14 335 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000 000	, -	230 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	389 802 654	-	389 802 654
13	Subventions d'investissement	416 751 036	- 5 000 000	411 751 036
16	Emprunts et dettes assimilées	323 000 000	-	323 000 000
27	Autres immobilisations financières	13 000 000	-	13 000 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	102 922 911	88 866 925	191 789 836
January 91.	Total	1 559 543 404	87 950 243	1 647 493 647

Section d'in	nvestissement-DEPENSES	,		
Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM 2	DM 2	Budget 2024 après DM 2
001	Déficit d'investissement reporté	200 636 369	man en care pare la caracteria	200 636 369
020	Dépenses imprévues			1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402		1 024 402
13	Subventions d'équipement	13 123 947		13 123 947
16	Remboursement d'emprunt	418 945 351		418 945 351
20	Immobilisations incorporelles	15 314 940		15 314 940
204	Subventions d'équipement versées	74 391 019		74 391 019
45	Opérations pour comptes de tiers	117 277 055	88 866 925	206 143 980
	Total des opérations non-individualisées	840 713 083	88 866 925	929 580 008
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	5 414 294	- 00 000 020	5 414 294
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	14 082 012	240 000	14 322 012
0300	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	9 784 878	- 2 000 000	7 784 878
0400	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	12 521 293	-	12 521 293
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000		1 165 000
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	76 596 845	·	76 596 845
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 953 993	·	4 953 993
	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	1	·	4 900 990
0800	(AP 4218)	55 235 144	-	55 235 144
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS	25 544 551	-	25 544 551
1000	SCOLAIRES (AP 4318)	25 251 071	-	25 251 071
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	31 615 410	-	31 615 410
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	13 902 152	-	13 902 152
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	28 076 790	-	28 076 790
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE DE PLUM (AP 3418)	7 000 000	-	7 000 000
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013		10 789 013
12618	POLE SECURITE - CASERNE DES POMPIERS (AP 3618)	2 500 000	_	2 500 000
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-	6 571 456
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	10 472 611	- 106 148	10 366 463
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	80 568 194	-	80 568 194
13421	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY	9 315 592	- 88 000	9 227 592
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	3 964 251	-	3 964 251
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000	- 3 279 894	2 720 106
13921	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	74 996 180	-	74 996 180
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 128 737	-	2 128 737
14122	AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522)	682 640	- 682 640	-
14224	PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724)	493 960		493 960
14324	PROMENADE PIETONNE BOULARI CA 2024/2027	392 200	=	392 200
14424	(AP 6824) DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024	2 500 000	6 000 000	8 500 000
	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000		150 000
	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	106 476 049	- 1 000 000	105 476 049
2200	COMMUNICATION ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	4 290 539 36 773 178		4 290 539 36 773 178
l	(AP 6222)			
	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000	-	250 000
	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 372 288		48 372 288
11	- Total des opérations individualisées	718 830 321	- 916 682	717 913 639
	Total	1 559 543 404	87 950 243	1 647 493 647

- Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- <u>Article 3</u>: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 SEPTEMBRE 2024

Le secrétaire de séance,

Elizabeth RIVIERE

Pour extrait conforme au registre des délibérations, VE-CA

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud Trésorerie de la province Sud Direction des finances et de l'informatique (SF) Secrétariat général (SAG : registre et publication)

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décisions modificatives n° 2 du budget principal, du budget annexe eau et du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2024.

P.J.: Projets de délibération

En raison du blocage de la route provinciale (RP1) qui traverse la commune du Mont-Dore, une partie de la population se retrouve aujourd'hui dans un isolement critique. Pour répondre à l'urgence de la situation et à la défaillance du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Ville a pris l'initiative de mettre en place un service de barges, visant à maintenir un accès essentiel entre la partie sud du Mont-Dore et le reste du territoire.

L'Etat a récemment annoncé qu'il s'engagerai à prendre en charge les dépenses non couvertes par la Nouvelle-Calédonie et à rembourser directement à la Ville les coûts qu'elle a engagés depuis le mois de mai.

Par conséquent, le budget modifié adopté par le conseil municipal le 08 août 2024, doit à nouveau être ajusté pour tenir compte de ces nouvelles mesures.

A titre d'information, la Ville a déjà avancé approximativement 21M FCFP pour couvrir les dépenses qui courent du début de la crise jusqu'au 31 août 2024. Face à l'incertitude concernant le déblocage et la sécurisation de la RP1, la collectivité prévoit par prudence et jusqu'au 31 décembre 2024, les crédits nécessaires pour maintenir cette liaison avec le Mont-Dore Sud.

Les modifications budgétaires porteront sur les points suivants :

- ❖ En section de fonctionnement, seront inscrites les dépenses prévisionnelles pour la période de septembre à décembre 2024. En contrepartie, les recettes de fonctionnement incluront le montant total des dépenses déjà engagées et celles à venir, qui serviront de base à la demande de financement adressée à l'État.
- Pour équilibrer la section de fonctionnement, le reliquat sera inscrit au chapitre 022 dépenses imprévues.
- Ces mouvements financiers étant selon l'appréciation de la Ville, des opérations que la commune effectue pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, en investissement, le coût total de ce service sera inscrit en opération pour compte de tiers. En fin d'année, une fois que les dispositions auront été prises pour conventionner la relation entre la commune et la Nouvelle-Calédonie concernant la gestion des barges, les dépenses et recettes réalisées en fonctionnement seront réimputées en section d'investissement.

Par ailleurs, cette décision modificative permet l'ajustement de certaines opérations d'investissement.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### En recettes de fonctionnement,

Au chapitre 74 « Dotations et participations » :

+ 107 266 925 F de subventions de l'État correspondant au coût total des barges depuis le 14 mai 2024.

# En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

• + 86 117 788 F représentant le montant restant à engager pour les barges.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

• + 17 065 819 F d'excédent de la section de fonctionnement.

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :

+ 4 083 318 F pour équilibre de la section d'investissement.

# En recettes d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 88 866 925 F s'ajoutant aux 18 400 000 F inscrits en Décision Modificative n°1 au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au remboursement par la Nouvelle-Calédonie du montant pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des dépenses d'investissement).
- + 4 083 318 F au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

#### En opérations individualisées :

13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : - 5 000 000 F de recettes de la NC dans le cadre de l'opération de soutien pour la politique de l'eau partagée.

# En dépenses d'investissement,

# En opérations non-individualisées et financières :

+ 88 866 925 F s'ajoutant aux 18 400 000 F inscrits en Décision Modificative n°1 au compte 45 « opérations pour compte de tiers » correspondant au montant à régler pour les barges (on retrouve l'équivalent au compte 45 des recettes d'investissement),

#### En opérations individualisées :

- 0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918): + 240 000 F.
- 0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919): 2 000 000 F.
- 13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : 106 148 F,
- 13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY: 88 000 F,
- 13521 BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422): 3 279 894 F.
- 14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (AP 6522) : 682 640 F.
- 14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024): + 6 000 000 F.
- 1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : 1 000 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal est augmenté de 195 217 168 F et s'établit à la somme de 5 080 478 359 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 107 266 925 F soit 3 432 984 712 F ;
- en section d'investissement : + 87 950 243 F soit 1 647 493 647 F.

# **BUDGET ANNEXE EAU**

#### En dépenses d'investissement,

#### En opérations non-individualisées :

- 2 100 000 F de frais d'études divers.

#### En opérations individualisées :

14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324): + 2 100 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau est inchangé et s'établit à la somme de 282 912 913 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 86 952 729 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 195 960 184 F.

#### **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

#### En dépenses d'investissement,

En opérations individualisées :

- 13721 QAV NORD CA 2024/2027 (AP 7124): 2 600 000 F.
- 10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS: + 2 600 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Ordures Ménagères est inchangé et s'établit à la somme de 374 091 658 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 359 183 032 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 14 908 626 F.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 02 septembre 2024 :

#### Budget principal :

Pour répondre aux questions de Mmes RIVIERE et JULIÉ sur le financement des barges, M. CARTEGINI indique que :

- L'Etat s'est engagé à financer la part de la Ville (27 M F CFP) sur la période de mai à août. Cette part représente les dépenses incluant la logistique (207 000 F CFP/barge) et 40% du montant de la location de la barge. Les fournisseurs de gaz et de carburants exigent une prise en charge à 100% par la Ville car ils ne peuvent pas répercuter le coût de la barge sur leur prix de vente. Sans cette prise en charge par la Ville, ils refuseraient l'approvisionnement.
  - A noter que les 60% restants de la seule location de la barge sont à la charge des usagers. L'Etat n'a pas retenu la gratuité pour les usagers.
- Pour la période courant à compter du 1<sup>er</sup> septembre, la Ville a la quasi-certitude que l'Etat continuera de prendre en charge ce coût. La demande sera présentée à la DGEOM début du mois de septembre.
- L'inscription des crédits, soit 107 M F CFP en fonctionnement permet de faciliter la lisibilité et de ce fait le paiement. La même somme est inscrite en investissement sur le chapitre 45 « opérations pour compte de tiers » car elle sera réclamée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de transport de fret.
- La somme de 107 M F CFP couvre 25 barges/mois en moyenne ainsi que le montant de la logistique et de la location de la barge à hauteur de 40%.
- Si la Ville perd cette régularité d'approvisionnement et l'organisation mise en place, le secteur sud risque de se retrouver dans des situations critiques. Elle est tenue de maintenir ce fonctionnement et de prendre des dispositions budgétaires pour garantir le paiement de ce dispositif, pour la population de la partie Sud. D'autant plus que les barges sont demandées ailleurs. Il est donc nécessaire de pérenniser et de fiabiliser cet approvisionnement.

Mme JULIÉ demande un prévisionnel avec un financement à 100% du coût des barges.

Pour répondre à la demande de Mme JULIÉ, ci-dessous, le prévisionnel de septembre à décembre 2024 :

		Septembre 2024			
		Coût unitaire pour la Ville Xpt > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpf	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque aller/retour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est lacturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires-TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	12	4 080 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/relour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	4	3 400 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
3az	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchéterie La Coulée	105 735	4	422 940	1 aller/retour/semaine
		Part Ville MONT-DORE		14 258 520	63 %
		Part à la charge des usagers		8 400 000	37 %
		coût total du service		22 658 520	

réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)

Part Ville MONT-DORE 119 486,44 €

				Octob	re 2024
		Coût unitaire pour la Ville Xpf > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité Xpf	Total	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque allet/telour de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	25	5 167 500	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires-TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	15	5 100 000	3 barges (aller/relour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	.5	1 900 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	5	4 250 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	5	876 975	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchéterie La Coulée	105 735	5	528 675	laller/retour/semaine

17 823 150 63 % 10 500 000 37 % Part Ville MONT-DORE Part à la charge des usagers coût total du service 28 323 150

Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)

Part Ville MONT-DORE 149 358,05 €

				Novem	bre 2024
		Coût unitaire pour la Ville Xpi > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpf	Prévisions
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque alter/telou de barge, une prestation de « coordination »/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/retour) par semaine 100% du coût de la coordination
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires-TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKININI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340 000	12	4 080 000	3 barges (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	.4	3 400 000	1 barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine
Bennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchéterie La Coulée	105 735	4	422 940 14 258 520	

Part Ville MONT-DORE Part à la charge des usagers 8 400 000 37 % coût total du service 22 658 520

Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)

Dad Vella MONT DODE	14 258 520
Part Ville MONT-DORE	119 486,44 €

				Décem	þre 2024	
		Coût unitaire pour la Ville Xpt > Barge 40% (60% usagers) > Carburant et gaz 100% > Coordination 100%	Quantité	Total Xpf	Prévisions	
Barges	Coordination par HP SERVICE - 206 700 F par barge > Pour chaque allet/telour de barge, une prestation de « coordination x/logistique est facturée (organisation entre fournisseurs et destinataires de marchandises)	206 700	20	4 134 000	5 barges (aller/relout) par semaine 100% du coût de la coordination	
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires-TEORU (MKM)/ ROSALIE (SMGM)/ PIKNINI (AMSUD) Coût moyen 850 000 F A/R	340000	12	4 080 000	3 barges (aller/relour) par semaine 40% du coût de la barge	
	Barge de grande capacité pour fret divers et chambres consulaires - CHASSELOUP (SORECAL) Coût 950 000 F	380 000	4	1 520 000	1 barge (aller/retour) par semaine 40% du coût de la barge	
	Barge de grande capacité pour carburant et gaz	850 000	4	3 400 000	l barge (aller/retour) carburant/semaine 100% du coût de la barge	
Gaz	Supplément pour l'acheminement des bouteilles gaz par barge (immobilisation d'un camion de gaz et d'un équipage) - SOGADOC	175 395	4	701 580	1 aller/retour/semaine	
Sennes à ordures	Acheminement de bennes OM par barges pour déchélerie La Coulée	105 735	4	422 940	1 aller/retour/semaine	
		Part Ville MONT-DORE Part à la charge des usagers coût total du service		14 258 520 8 400 000 22 658 520		
	Les « coûts unitaires » sont les montants (ou partie de montants) de prestations facturées à la Ville. Ce « coût unitaire pour la Ville » varie en fonction des prestations (logistique, réalisation et renforcement de la rampe d'accès, acheminement pour le gaz) et du type de fret (carburants et gaz notamment)					
		Part Ville MONT-DO	DRE	14 258 520		
				119 486,44 €		

S'agissant du wharf du Vallon Dore, MM. AFCHAIN, CARTEGINI et OXFORD indiquent que :

- Il n'est pas dimensionné pour accueillir toutes les navettes, qu'elles soient provinciales ou privées, et les barges qui nécessitent des manœuvres complexes.
- Il est devenu un port de fret et de passagers avec tous les risques que cela comporte.
- Il y a un réel risque d'accident et la Ville réfléchit donc à mettre en place une capitainerie pour assurer la coordination et la sécurité des flux entre les navettes et les barges.
- Il est également envisagé de déplacer les navettes privées à la mise à l'eau du parc Leko avec un pontont flottant. Il n'est pour autant pas prévu qu'il dispose du même service que celui du wharf du Vallon Dore ou de la marina de Boulari (présence d'agents municipaux).
- Il est nécessaire de réglementer la circulation des navires dans la zone des 300 m en bordure de littoral.

Mme JULIÉ informe que la SODEMO demandera aux pilotes des navettes privées de payer 600 F CFP par toucher à la marina de Boulari et à Moselle.

Elle propose également que la salle omnisports de Boulari accueille les personnes qui n'ont pas pu prendre de navettes à Moselle, pour cause de mauvaise météo. En effet, les hôtels sont complets sur Nouméa et certains ont dû dormir dans leur voiture.

Pour répondre à l'interrogation de Mme JULIÉ sur l'aire de stationnement de l'école Les Dauphins, M. OXFORD indique que :

- La Ville a échangé récemment avec l'APE et la direction de l'école.
- Il est envisagé de prendre un arrêté pour réglementer l'aire de stationnement à destination du corps enseignant et des parents et de doubler cette réglementation par la pose d'une chaîne avec cadenas.
- Il y a énormément de pression sur cette zone, entre les écoliers, les parents, les usagers des navettes, les marchés et les évacuations sanitaires. Il est difficile de satisfaire tout le monde mais il faut a minima gérer les priorités.

En réponse à l'interrogation de Mme JULIÉ sur la verbalisation des automobilistes qui se garent sur les places de stationnement réservées au Vallon Dore, M. BONNARD indique que :

- Les amendes ont concerné les places de bus et les places pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Les agents de la police municipale avaient d'abord fait de la pédagogie en prévenant les personnes.

Enfin, Mme RIVIERE fait part de son mécontentement. L'Etat est incapable de rétablir la sécurité sur la RP1 et ce n'est pas normal que la Ville soit obligée de s'occuper de tout ce que cela implique. Elle adresse ses remerciements au secrétaire général et à ses équipes.

# Budget annexe eau :

Aucune observation.

# • Budget annexe ordures ménagères :

Aucune observation.

Les 6 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 06 SEP 2074

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

O ess mermin